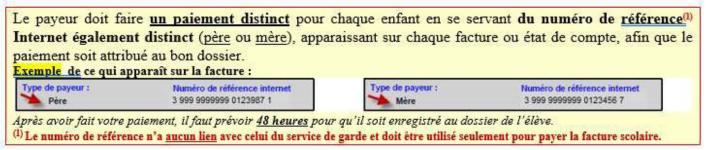


PAIEMENT PAR INTERNET- EFFETS SCOLAIRES

Le service de paiement par Internet est maintenant accessible pour le paiement des effets scolaires. Le payeur pourra, à partir de son institution financière, payer une facture scolaire en créant un nouveau« fournisseur» se nommant Centre de services scolaire des Découvreurs-Effets scolaires (autrefois Commission scolaire des Découvreurs) et en ayant en sa possession le numéro de référence de son ou de ses enfants.

Toutes les institutions financières offrent maintenant le service



* Important: Le numéro de reference Internet venant de l'école primaire n'est pas valide pour l'école secondaire.

Si toutefois vous aviez des problèmes à effectuer votre paiement, nous vous invitons à faire appel au service à la clientèle de votre institution bancaire.

Merci de votre collaboration, Service des ressources financières

Voici un exemple du service Accès D pour Caisses Desjardins :

